



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

CONFORMITÉ DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'URBANISME ET NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE CERTIFICATS EN RAISON DE CERTAINES CONTRAINTES

Avis public est donné aux personnes intéressées de ce qui suit :

Que lors d'une séance tenue le 17 février 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlements numéros 2026-03-1034, 2026-03-1035, 2026-03-1036 et 2026-03-1037.

Il s'agit de projets de règlements concernant la conformité du règlement de lotissement 202-03-987, du plan d'urbanisme du plan d'urbanisme 2024-03-985 et du règlement de zonage 2024-03-986 au « Règlement MRC-964 de la MRC Drummond – Règlement de concordance » et d'un nouveau règlement sur les restrictions à la délivrance de permis et de certificats en raison de certaines contraintes;

Une **période de consultation se déroulera du 2 au 17 mars 2027**. Vous êtes invités à faire parvenir toutes questions, commentaires ou suggestions relatives aux projets de règlement à l'adresse courriel suivante : info@wickham.ca

Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 17 mars 2026 à 19 h 15**, à la salle du conseil, situé au 893, rue Moreau à Wickham. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou le maire suppléant ou le conseiller désigné par le maire ou le maire suppléant expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de ses adoptions et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que les projets de ces règlements ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et concernent l'ensemble de la Municipalité;

Que ces projets de règlements sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité au www.wickham.ca et au bureau municipal durant nos heures d'ouverture;

Voici un résumé des projets de règlement :

Règlement modifiant le règlement de lotissement 2024-03-987 afin d'assurer la conformité au règlement numéro MRC-964 de la MRC Drummond – Règlement de concordance n° 2026-03-1034

Ce règlement ajoute de nouvelles distances minimales à respecter entre les nouvelles rues et les carrières ou sablières commerciales, soit 70 m pour une carrière et 35 m pour une sablière. Il vise à assurer la conformité du règlement de lotissement au règlement MRC-964.

Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2024-03-985 afin d'assurer la conformité au règlement numéro MRC-964 de la MRC Drummond – Règlement de concordance n° 2026-03-1035

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme afin d'assurer sa conformité au règlement MRC-964, notamment en mettant à jour les références légales liées aux usages agricoles et aux zones sensibles près des carrières et sablières. Il s'agit d'un règlement de concordance exigé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Règlement modifiant le règlement de zonage 2024-03-986 afin d'assurer la conformité au règlement numéro MRC-964 de la MRC Drummond – Règlement de concordance n° 2026-03-1036

Ce règlement précise les conditions applicables aux nouveaux usages sensibles et aux sites de prélèvement d'eau près des carrières et sablières, en intégrant de nouvelles exigences de distances et de zones de protection. Il met également à jour diverses références légales afin d'assurer la concordance avec le règlement MRC-964.

Règlement sur les restrictions à la délivrance de permis et de certificats en raison de certaines contraintes n° 2026-03-1037

Ce règlement a pour objet d'assujettir la délivrance de permis ou de certificat à la production d'une expertise par le demandeur dans le but de renseigner le conseil sur la pertinence de délivrer le permis ou le certificat et sur les conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu de la présence de contraintes, soit la proximité d'une carrière ou d'une sablière à des fins commerciales.

DONNÉ À WICKHAM, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière